



PROCES VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2018

L'Assemblée Générale Ordinaire se tient le 20 décembre 2018 au CRE de Bretagne.

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée, les adhérents du CRE / CRTE pouvaient voter par correspondance et sur place selon une procédure électronique sécurisée.

L'ordre du jour comporte les points suivants dont les quatre premiers font l'objet d'un vote :

- Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2018,
- Point n° 2 – Rapports financiers et quitus 2018,
- Point n° 3 – Budget prévisionnel 2019,
- Point n° 4 – Questions diverses

Ces résolutions et les documents afférents étaient consultables sur le site du CRE de Bretagne et sur le bulletin de vote électronique.

Participation des votants

	En nombre d'adhérents	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	515	3 664
Nombre de votants	74	768

Votes des résolutions objet du scrutin en pourcentage et nombre de voix

Vote n° 1 – J'approuve le rapport moral et quitus 2018

	%	Nombre de voix
Oui	91,15	700
Non	1,82	14
Vote blanc	7,03	54

Vote n° 2 – J'approuve les rapports financiers et quitus 2018

	%	Nombre de voix
Oui	89,06	684
Non	4,05	14
Vote blanc	9,11	70



Comité Régional d'Équitation de Bretagne



Vote n° 3 – J'approuve le budget prévisionnel 2019

	%	Nombre de voix
Oui	92,06	707
Non	1,82	14
Vote blanc	6,12	47

Les résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire sont donc adoptées.

La séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Hervé GELEBART
Président du CRE Bretagne

Laurence MICHELET
Secrétaire Générale